



Rapport annuel 2024

Comité de retraite des
chargés de cours de
l'Université du Québec



UQ **RRCCUQ**
Régime de retraite
des chargés de cours de
l'Université du Québec



Table des matières

2024 - En résumé	1
Mot du président.....	2
Administration	5
Données démographiques	9
Situation financière du RRCCUQ	13
Placements	16
Perspectives 2025	22
Membres du Comité de retraite (en date du 31 décembre 2024)	23
États financiers	25

2024 – En résumé

FONDS	Rendement 2024 *	Rendement 4 ans *
Fonds croissance	13,8 %	9,4 %
Fonds conservateur	9,1 %	3,6 %

En un coup d' 	
	2024
Actifs nets du Régime	346,4 M\$**
Nombre total de participants	3 498
Âge moyen	52,8
Capital moyen	99 015 \$
Nombre de retraités (système de décaissement)	243
Capital moyen (système de décaissement)	240 848 \$

* Les rendements sont calculés à partir des valeurs marchandes des rapports des gestionnaires et du gardien des valeurs.

** Les actifs nets comprennent les actifs du Fonds croissance et du Fonds conservateur ainsi que d'autres éléments comme l'encaisse. Ce sont les données des états financiers audités de l'exercice 2024.

Mot du président



Nous avons le plaisir de vous présenter les résultats 2024 du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ). Les différentes sections de ce rapport mettent en lumière une année marquée par des changements importants.

Survol des rendements

En ce qui concerne la performance de notre caisse, tout comme en 2023, l'année 2024 a permis de maintenir une croissance des rendements de nos deux fonds, sans toutefois supplanter les indices de références. En effet, le Fonds croissance a obtenu un rendement brut de 13,79 % alors que l'indice de référence était de 17,19 %. Pour le Fonds conservateur la sous-performance a été moindre puisque son rendement a été de 9,08 % alors que l'indice de référence était de 9,31 %. Les explications concernant cette valeur retranchée sont mentionnées dans la section « Placements ».

Aussi, le Régime s'est toujours démarqué par ses faibles frais de gestion. Encore une fois, et ce malgré une augmentation des frais de fonctionnement liés en partie à notre volonté d'offrir de nouveaux services, rendus possibles par le nouvel administrateur de services TELUS Santé, les frais de gestion du Régime ont été fort avantageux grâce à un taux de 0,53 %, excluant les frais payés à même les fonds communs de placement.

Croissance du Régime

▪ Nombre de participant·es et total de l'actif

Au 31 décembre 2024, près de 3 500 personnes participaient au RRCCUQ. L'actif total de la caisse s'élevait à plus de 346 M\$, avec 257 M\$ investis dans le Fonds croissance et 89 M\$ dans le Fonds conservateur. Après avoir comptabilisé les rendements ainsi que les différentes entrées et sorties de fonds, le montant total de la caisse s'est accru de près de 40 M\$.

▪ Système de décaissement

Pour sa part, le système de décaissement a continué sa croissance au cours de la dernière année avec maintenant 243 participants, alors que l'on en dénombrait 215 à pareille date l'an dernier. En 2024, le système de décaissement a permis de conserver 4,4 M\$ et sa valeur totale était de 58,5 M\$. Malgré les avantages à utiliser le système de décaissement, plus de 9,5 M\$ ont été transférés à l'extérieur du Régime, nous confirmant que nous devons mieux promouvoir le système de décaissement auprès des futurs retraités.

Changement à la Direction du RRCCUQ

En août, M. Jean-Louis Ponce a annoncé son départ. Un comité de sélection a alors été constitué par la Direction des ressources humaines de l'UQ. Ainsi, en septembre, à la suite du processus de sélection, M. Zaki Taboubi, professionnel expérimenté titulaire d'un MBA et bien au fait du RRCCUQ, a été nommé directeur. Je suis convaincu qu'il saura relever ce nouveau défi avec engagement et compétence.

Entrée en fonction de nouveaux partenaires

L'un des principaux dossiers de l'année a été l'implantation du système de services de TELUS Santé. Le processus a été un succès, avec quelques retards imprévus. Le nouveau fournisseur améliore l'expérience client et les opérations internes, notamment celles du système de décaissement. Des ajustements restent à faire et la Direction collabore activement avec TELUS Santé pour y remédier.

La dernière année a aussi été marquée par l'entrée en fonction du nouveau cabinet comptable KPMG. Même si la Direction du Régime et les représentants dudit cabinet ont dû s'adapter mutuellement à leurs méthodes de travail respectives, le processus menant à l'approbation des états financiers s'est déroulé de manière très satisfaisante.

Enfin, soulignons l'arrivée de Mme Carole Chauvin comme répondante de l'éthique. Forte d'une maîtrise en éthique appliquée et d'une expérience similaire au Régime de retraite de l'UQ, elle contribuera grandement à l'amélioration continue de nos pratiques de gouvernance.

Renouvellement du protocole d'entente

L'arrivée de TELUS Santé a entraîné le transfert de plusieurs responsabilités techniques et professionnelles vers le fournisseur. En réponse, la Direction du RRCCUQ, en collaboration avec la Direction des relations de travail et de la rémunération globale de l'UQ, a procédé à une révision des tâches internes et à une réorganisation des postes. Cette démarche a mené à l'actualisation du protocole d'entente entre l'UQ et le RRCCUQ, reflétant cette nouvelle répartition. Malgré un contexte budgétaire difficile dans le milieu universitaire, le protocole a été renouvelé jusqu'en décembre 2029, tout en préservant proportionnellement les acquis du Régime.

Départs et arrivées au Comité de retraite

Dans un premier temps, je souhaite souligner l'importante contribution de M. Mustafa Élayoubi, qui a agi à titre de représentant des chargées et chargés de cours de l'UQAC depuis la création du Régime. Tout au long de son parcours, M. Élayoubi s'est investi activement dans les travaux du RRCCUQ, notamment en siégeant au Comité de placement pendant de nombreuses années. Son expertise et son engagement soutenu ont contribué grandement à l'avancement des travaux du Régime.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude à M. Jean-Louis Ponce pour son professionnalisme et ses nombreuses contributions durant son mandat à la Direction. Son implication, notamment dans le développement d'outils d'évaluation performants pour nos gestionnaires de placement, a considérablement renforcé notre capacité à effectuer des suivis rigoureux et à prendre des décisions éclairées. Son passage au sein du Régime a laissé une empreinte durable, et je lui adresse mes meilleurs vœux de succès dans ses projets futurs.

Je tiens également à souligner la contribution de Mme Lucie Lefebvre, représentante employeur de l'UQAM, dont l'engagement et la qualité de son implication au sein du Régime ont été remarquables. Mme Lefebvre s'est distinguée par sa rigueur tout au long de son mandat, particulièrement lors de son passage à la vice-

présidence du Comité exécutif. Je remercie aussi Mme Barbra Tremblay pour sa diligence et son implication à titre de représentante employeur de l'UQAR.

Enfin, en juin 2024, le Comité de retraite a accueilli M. Paul Lalancette comme nouveau membre représentant les chargés de cours de l'UQAC, alors qu'en octobre nous avons accueilli M. Sylvain Lapierre à titre de représentant employeur de l'UQAM. Je souhaite donc la bienvenue à chacun de ces nouveaux membres et je suis persuadé que leurs compétences et expertises seront des atouts pour le Régime.

Remerciements

Je remercie et félicite M. Zaki Taboubi pour son engagement et son professionnalisme durant la transition. Grâce à son leadership et sa collaboration avec TELUS Santé, la continuité des activités liées à l'implantation a été assurée efficacement. En cumulant les postes de directeur et conseiller, il a aussi mené à bien des projets clés pour le RRCCUQ, notamment la protection des renseignements personnels et la révision du Règlement intérieur, conciliant ainsi continuité et évolution en période de changement.

Je souligne la contribution majeure de Mme Josée Boutet dans la transition vers notre nouveau fournisseur, grâce à sa connaissance du RRCCUQ et sa ténacité. Je la remercie aussi pour son soutien à la Direction, essentiel à la gestion des autres chantiers importants. J'aimerais souligner également l'apport de Mme Annie Bergeron, notamment pour la planification des réunions et la révision des documents des comités du RRCCUQ.

Je souhaite attirer l'attention sur le professionnalisme du Comité exécutif, qui a traité plusieurs dossiers importants, notamment la transition vers un nouveau fournisseur, la protection des renseignements personnels et la révision du Règlement intérieur. Je remercie également Élisabeth Robert et Katy Lagacé pour leur participation au comité de sélection du nouveau directeur du Régime. Enfin, je reconnais la qualité du travail du Comité de placement, qui a intégré les critères ESG dans la gestion des actifs et évalué rigoureusement la performance des gestionnaires.

Je tiens à remercier sincèrement et respectueusement l'ensemble des membres du Comité de retraite. Vous jouez un rôle essentiel dans la saine gouvernance de notre Régime et assumez vos responsabilités fiduciaires avec discernement et de façon consciencieuse, dans l'intérêt du Régime et de ses participants.

Enfin, je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance envers l'Université du Québec, dont la contribution financière permet au Régime d'offrir un service de qualité aux participants tout en maintenant des frais de gestion des plus compétitifs.

Je vous invite donc à lire attentivement notre rapport annuel et je vous transmets mes salutations les plus cordiales,

Benoît Perron

Président du Comité de retraite

Administration



Nomination du directeur

À la suite de l'annonce du départ de M. Jean-Louis Ponce, qui a quitté la Direction du Régime pour relever d'autres défis, un comité de sélection a été formé sous la direction du Secrétariat général de l'Université du Québec. Le processus de sélection a mené à la désignation de M. Zaki Taboubi à titre de directeur du Régime.

Monsieur Taboubi a commencé ses nouvelles fonctions à compter du 9 septembre 2024.

Administration du RRCCUQ

Comme annoncé dans le rapport annuel de l'année dernière, le Comité de retraite du RRCCUQ a procédé à un important exercice de restructuration avec notamment comme résultat le changement du fournisseur externe pour l'administration du Régime.

À la suite d'une analyse des risques opérationnels liés à la croissance du système de décaissement et à la désuétude de son système d'administration, le Comité de retraite du RRCCUQ a approuvé le choix de TELUS Santé comme fournisseur externe. L'implantation de la nouvelle solution s'est tenue durant une bonne partie de l'année dernière pour une mise en service à compter du 1^{er} octobre 2024. En plus de la plateforme informatique, la décision a été prise d'externaliser à ce même fournisseur la presque totalité du service à la clientèle. Ce choix a été fait étant donné la vulnérabilité de maintenir à l'interne des services financiers critiques sous la responsabilité d'une seule personne et le souhait d'éliminer les opérations effectuées manuellement.

Plan de communication

Afin d'informer les participants de l'avancement de cette implantation et de la transition vers TELUS Santé, un plan de communication a été mis en place. Les participants ont reçu un premier communiqué le 19 juin 2024 incluant un guide de transition. Dans ce guide, il y avait un rappel historique, le suivi de l'implantation ainsi que les principales étapes à venir.

Un deuxième communiqué a été transmis aux participants par TELUS Santé le 11 octobre 2024 leur rappelant la transition et les invitant à ouvrir une session sur le portail, en leur fournissant les modalités pour y accéder.

En plus de ces communications, le nouvel administrateur externe a tenu, le 3 octobre 2024, une session de formation afin d'expliquer la transition, présenter les nouveaux outils et répondre aux questions des participants. La vidéo de cette formation a été déposée sur le guichet privé des participants. Une autre session de formation a eu lieu cette même journée pour le personnel des ressources humaines des établissements du RRCCUQ. Cette formation a permis de présenter le Guide pratique aux administrateurs.

Enfin, pour permettre aux participants de vérifier leur solde d'ouverture sur le nouveau portail de TELUS Santé, nous avons demandé au précédent fournisseur, AON, de maintenir l'accès à leur guichet privé pour une période de trois mois. Nous avons aussi demandé à TELUS Santé d'étendre les heures d'ouverture du centre d'appel de 8 h à 20 h, soit 4 h quotidiennes de plus par rapport à l'entente initiale, afin de mieux répondre aux demandes des participants durant la période de transition.

Transition réussie

La transition a été un succès ! Le Régime peut compter ainsi sur les services de TELUS Santé qui sont en droite ligne avec les standards de l'industrie. La plateforme informatique à la fine pointe de la technologie assurera la sécurité et la pérennité du système d'administration pour le futur.

Conformément au but de cette transition, l'expérience des participants sur le portail Web est bonifiée et ces derniers ont maintenant accès à plusieurs outils d'aide à la décision, notamment pour les placements et la planification de retraite (par ex. : un questionnaire sur le profil d'investisseur, un simulateur de projection, l'accès à des conseillers financiers salariés et outils pour améliorer ses connaissances financières). Les participants qui prennent leur retraite ont aussi accès à un outil de soutien au décaissement.

À noter que quelques développements informatiques sont en cours pour mettre en place certains outils pour les participants. La Direction du Régime continuera à faire les suivis nécessaires afin de se conformer à ce qui a été convenu dans l'entente contractuelle.

Bilan des premiers mois du mandat du nouvel administrateur externe

Le bilan des premiers mois d'opération avec TELUS Santé a été présenté au Comité de retraite et les représentants de la firme ont été questionnés sur les services rendus aux participants et sur l'avancement.

Le bilan est globalement positif pour ces premiers mois d'opération. Le Comité de retraite continue de suivre de près ce dossier avec une reddition de compte périodique et la Direction du Régime assure le cheminement des commentaires des participants aux personnes concernées chez TELUS Santé. Des suivis serrés sont maintenus afin d'apporter les ajustements nécessaires et garantir la satisfaction des participants.

Restructuration de la Direction

La mise en place d'un nouveau système d'administration et le mandat octroyé à TELUS Santé à titre d'administrateur externe en octobre 2024 ont provoqué une diminution des tâches pour les ressources techniques et professionnelles au RRCCUQ. Après quelques mois d'opération, le Comité de retraite, accompagné par la Direction du Régime et les services concernés de l'Université du Québec, a procédé à l'établissement des nouveaux besoins du RRCCUQ en ce qui concerne les ressources humaines.

Rappelons que la décision a été prise d'externaliser une très grande partie du service à la clientèle à TELUS Santé. Rappelons aussi que le nouveau système d'administration a été mis en place en raison de la vulnérabilité engendrée par le maintien à l'interne de services financiers critiques, cela permet donc de mieux gérer les risques et d'automatiser davantage les opérations et les transactions du Régime.

Protocole d'entente avec l'Université du Québec

Étant donné les changements importants concernant les ressources humaines, le Comité de retraite a fait la demande au Secrétariat général de l'Université du Québec de procéder à la révision du protocole d'entente 2023-2027 entre le Régime et l'Université du Québec dans le but de diminuer la contribution prévue du Régime pour le paiement d'une partie de la masse salariale du RRCCUQ. Ce protocole prévoit notamment le partage des coûts pour les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'administration du RRCCUQ.

À la suite des négociations, les parties se sont entendues pour intégrer les modifications suivantes :

- Un montant forfaitaire annuel de 100 000 \$ est assumé par le Régime de retraite pour l'année 2025. Par la suite, le montant de 100 000 \$ est indexé chaque année, pour les années 2026 à 2029 inclusivement;

- L'ajout de nouvelles ressources attirées au RRCCUQ est conditionnel à une entente entre l'Université du Québec et le RRCCUQ afin d'amender le présent protocole pour y prévoir le ratio des tâches et le partage des coûts.

Le nouveau protocole permettra au Régime de maintenir son avantage distinctif pour les participants en offrant des frais d'administration peu élevés tout en ayant les ressources pour développer de nouveaux outils et ainsi offrir un service de grande qualité aux participants.

Modification des règles de décaissement

Retraite Québec a modifié les règles de décaissement des fonds de revenu viager (FRV) à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces nouvelles règles offrent aux participants de 55 ans et plus davantage de flexibilité, notamment par la suppression des plafonds relatifs aux retraits maximaux des sommes détenues dans un FRV ou d'un compte à prestations variables d'un régime à cotisation déterminée. Ces nouvelles règles favorisent le report du début du versement des rentes publiques et permettent ainsi de bénéficier de rentes plus élevées plus tard.

Ces modifications ont été prises en considération par le nouvel administrateur et les personnes participantes au système de décaissement peuvent faire leur choix selon ces nouvelles règles.

Éthique et déontologie : nomination d'une nouvelle répondante de l'éthique

À la suite de la démission de la précédente répondante de l'éthique, un mandat a été donné à la Direction et au Comité exécutif du Régime de nommer une nouvelle personne dans cette fonction. Le Comité exécutif a sélectionné madame Carole Chauvin. Les commentaires à son égard sont positifs, particulièrement quant à son professionnalisme, ainsi qu'à sa connaissance du réseau de l'Université du Québec et de l'environnement des régimes de retraite. Ajoutons à cela son intérêt pour ce mandat et ses expériences professionnelles. Madame Chauvin est désormais la répondante de l'éthique du RRCCUQ, ses coordonnées sont disponibles sur le site Web du Régime.

Rapport annuel de la répondante de l'éthique

La répondante de l'éthique a transmis son rapport annuel de l'exercice 2024. Ce rapport présente les données sur le registre des déclarations d'intérêts et de droits des membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction du RRCCUQ. Il fait également état des déclarations de cadeaux ou d'avantages reçus par les membres du Comité de retraite et du personnel de la Direction durant l'exercice 2024. À noter qu'aucun problème n'a été soulevé dans ce rapport.

Formation des membres du Comité de retraite

Le 6 juin 2024, la Direction du Régime a organisé une session de formation à l'intention des membres du Comité de retraite. Les thèmes de cette formation étaient les suivants :

- Les modifications réglementaires touchant les règles d'immobilisation, l'actualité récente concernant la planification financière et la gestion du risque de survie.
- Les nouveaux services et outils mis à la disposition des participants du Régime par le nouvel administrateur externe.

Les membres du Comité de retraite ont été satisfaits des sujets abordés et de leur pertinence, ainsi que de la qualité des présentations.

En parallèle et comme chaque année, les membres du Comité de retraite ont été encouragés à s'inscrire aux diverses sessions de formation qui se tenaient en webdiffusion. Les membres ont donc assisté à des formations et des colloques portant sur la retraite ou des sujets connexes. À cet égard, mentionnons que Retraite Québec, l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec (ARASQ), l'Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux (ICRA) et le Cercle finance du Québec offrent de telles formations.

Rappelons que la participation à ces formations fait partie des suivis du Règlement intérieur, lequel oblige le Comité de retraite à prendre les mesures nécessaires pour assurer la formation de ses membres. L'objectif est de permettre aux membres d'approfondir leurs connaissances et de bien comprendre leurs rôles et responsabilités afin de mieux s'acquitter de leur fonction de fiduciaire.

Assemblée annuelle

Encore cette année, l'assemblée annuelle du RRCCUQ s'est tenue en formule Webinaire, le 11 juin 2024. La formule du Webinaire et l'heure de présentation ont été choisies pour garantir une participation accrue de la part des chargés de cours.

Ce webinaire a été un succès, tant sur le plan du taux de participation que du déroulement de la présentation. L'enregistrement de l'évènement a été déposé sur le site Web du RRCCUQ. Étant donné le taux de participation, les coûts et la satisfaction exprimée des participantes et participants, la formule Webinaire sera maintenue par le Comité de retraite pour les prochaines années.

Assurance responsabilité des fiduciaires

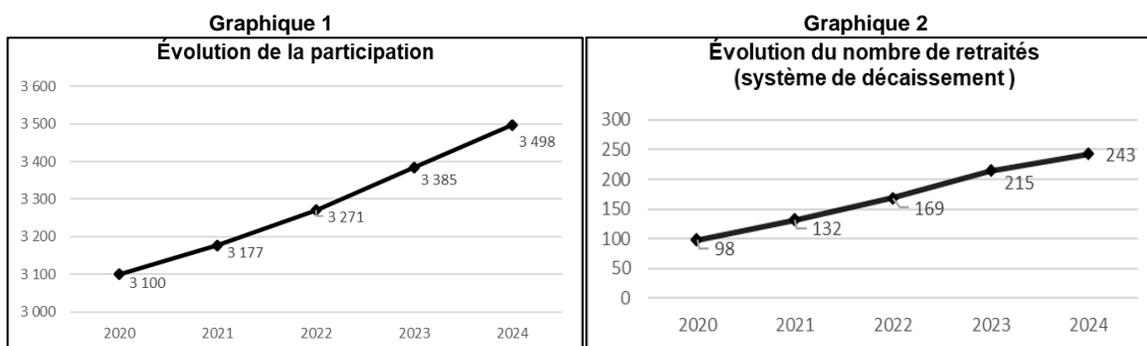
L'assurance responsabilité des fiduciaires, qui couvre les membres du Comité de retraite ainsi que les employés de la Direction, a été renouvelée avec l'assureur Chubb pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 1^{er} octobre 2025, avec les mêmes conditions que celles de l'exercice précédent (5 M\$ de couverture et 25 k\$ de franchise) et une prime légèrement inférieure.

Données démographiques

Évolution de la participation

La participation a progressé de 3,3 % en 2024 par rapport à l'année 2023. Le nombre total de participants au 31 décembre 2024 s'élève à 3 498 (2 415 actifs, 840 non actifs et 243 retraités) comparativement à 3 385 participants au 31 décembre 2023.

Le **Graphique 1** permet d'observer une croissance du nombre de participants de 12,8 % depuis les cinq dernières années. Le **Graphique 2** permet d'observer une croissance du nombre de participants au système de décaissement de 148,0 % pour la même période.



Le **Tableau 1** illustre l'évolution de la participation au RRCCUQ dans les établissements du réseau de 2020 à 2024. L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, avec une augmentation de son nombre de participants de 36,6 %, a connu la plus forte croissance au sein du réseau au cours des 5 dernières années.

TABLEAU 1

	Évolution de la participation par établissement 2020-2024				
	2020	2021	2022	2023	2024
UQAM	1 108	1 096	1 099	1 120	1 131
UQTR	526	525	544	562	587
UQAC	247	257	259	260	274
UQAR	271	274	286	300	305
UQO	374	393	394	404	407
UQAT	153	165	177	190	209
ENAP	54	58	60	59	65
ÉTS	269	277	283	275	277
Total	3 002	3 045	3 102	3 170	3 255
Retraités	98	132	169	215	243
TOTAL	3 100	3 177	3 271	3 385	3 498

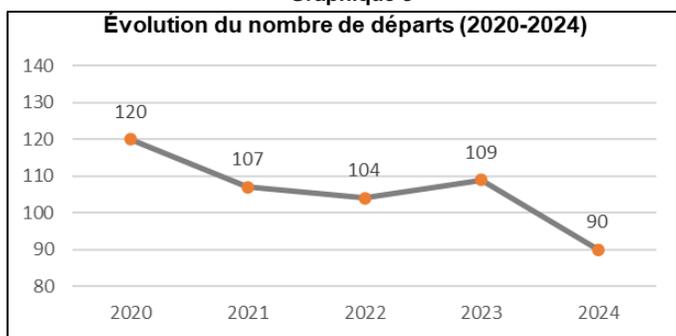
TABLEAU 2

	Répartition des nouvelles adhésions et des départs par établissement			
	Admissibles	Adhésions	Départs	Écart
UQAM	436	40	29	11
UQTR	166	35	10	25
UQAC	136	22	8	14
UQAR	126	21	16	5
UQO	101	19	16	3
UQAT	95	24	5	19
ENAP	14	6	0	6
ÉTS	67	8	6	2
Total	1141	175	90	85

Le **Tableau 2** présente la répartition par établissement des 1141 personnes admissibles à adhérer, des 175 adhésions et des 90 départs en 2024. Ces participants ont quitté le RRCCUQ en utilisant l'un des transferts suivants :

- Transfert dans un fonds de revenu viager (FRV);
- Achat d'une rente viagère;
- Transfert dans un autre régime de retraite;
- Transfert dans un compte de retraite immobilisé (CRI);
- Transfert dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER);
- Paiement à la succession dans le cas d'un décès.

Graphique 3



Le Graphique 3 illustre l'évolution des départs de 2020 à 2024. Après trois années de baisse des départs (2020-2022) et une année de hausse (2023), la tendance s'est de nouveau inversée en 2024, l'écart de la diminution des départs étant de 19 par rapport à l'année 2023 (diminution de 17,4 %). Depuis les dix dernières années, c'est le nombre de départs le plus bas enregistré au Régime et ce résultat est expliqué en grande partie par l'arrivée du système de décaissement en 2018.

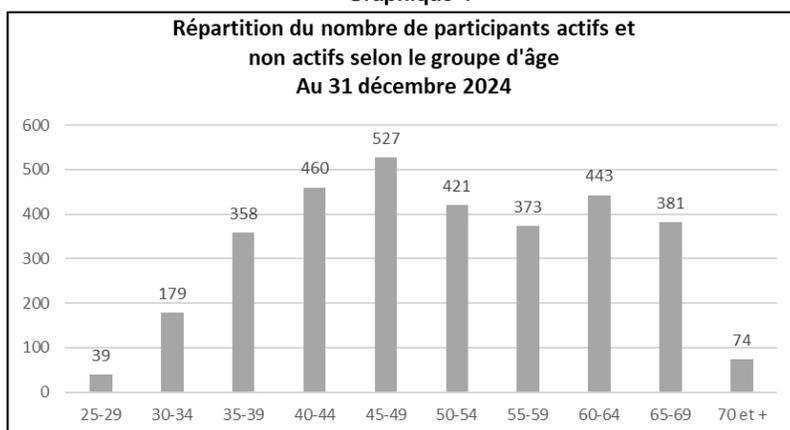
Évolution de l'âge moyen

Le Tableau 3 montre l'évolution de l'âge moyen de tous les participants au cours des cinq dernières années. Cette donnée augmente en constance en raison de l'arrivée du système de décaissement en 2018 qui permet aux participants âgés de 71 ans au 31 décembre de demeurer dans le Régime. L'âge moyen au 31 décembre 2024 est de 52,8 années, en hausse de 0,2 année par rapport à 2023 et en hausse de 1,4 année depuis 2018. Si l'on ne tient pas compte des retraités du système de décaissement, l'âge moyen des participants actifs et non actifs est de 51,4 années, identique à l'année 2023.

TABLEAU 3

Date	Âge moyen (années)
31 décembre 2020	52,1 années
31 décembre 2021	52,3 années
31 décembre 2022	52,5 années
31 décembre 2023	52,6 années
31 décembre 2024	52,8 années

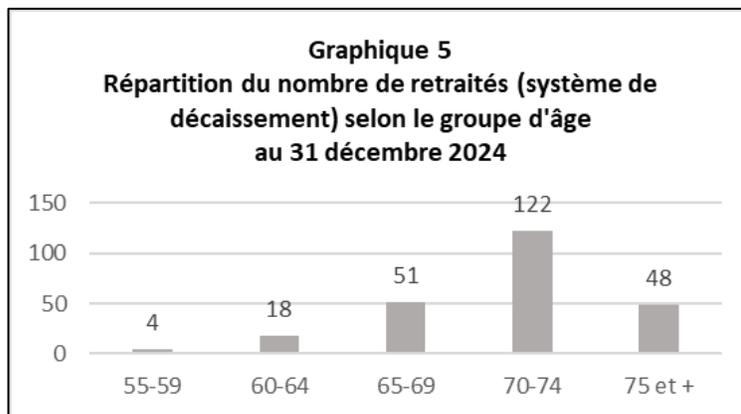
Graphique 4



Comme illustré au Graphique 4, la répartition selon le groupe d'âge pour les participants actifs et non actifs se trouve dans la catégorie 45-49 ans (16,2 %).

À noter que 52,0 % sont âgés de 50 ans et plus.

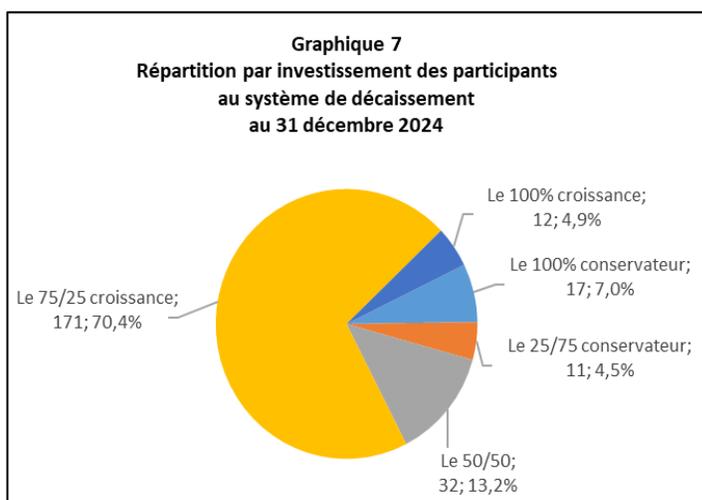
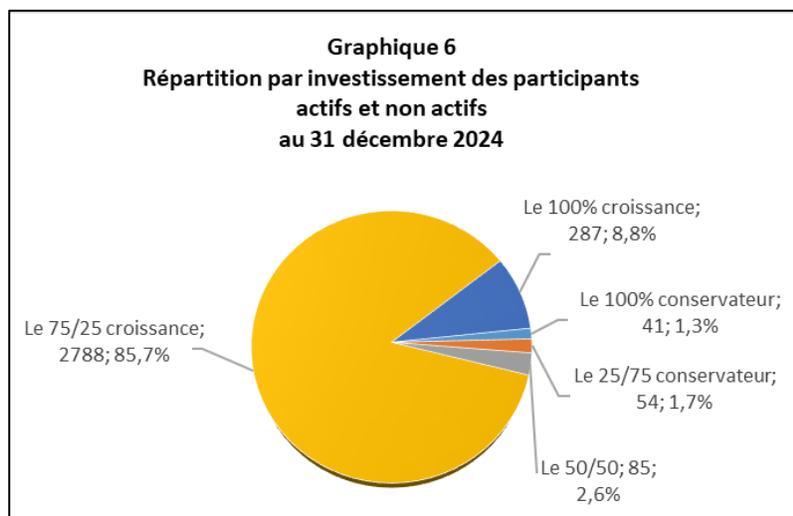
Pour les retraités du système de décaissement, la majorité se trouve dans la catégorie 70-74 ans (50,2 %) comme démontré au Graphique 5. Les retraités âgés de 70 ans et plus représentent 70,0 % du total des participants au système de décaissement. La moyenne d'âge au 31 décembre 2024 est de 71,4 ans, en hausse de 0,5 année par rapport à 2023.



Investissement – Choix des participants

Le Graphique 6 démontre la répartition par investissement des 3 255 participants actifs et non actifs. À la lecture de ces résultats, nous constatons que la majorité de ces participants (85,7 %) ont choisi de laisser leurs actifs investis au fonds par défaut, soit le 75/25 Croissance.

Pour obtenir plus d'informations sur les possibilités de placement et en connaître davantage sur le fonds croissance et le fonds conservateur, nous vous invitons à lire les [fiches](#) disponibles sur le site Internet.



Pour les 243 retraités du système de décaissement, le Graphique 7 indique également que la majorité (70,4 %) a choisi de laisser ses actifs investis au fonds par défaut, soit le 75/25 Croissance.

Normalement, le choix de placement dans la phase de décaissement se doit d'être plus prudent que dans une situation d'accumulation d'actifs à long terme. Toutefois, la tolérance au risque diffère d'un participant à l'autre et c'est pour cette raison que le Régime offre différents choix de placements. Il est de la responsabilité des participants de

choisir leur investissement parmi les options disponibles et d'en assumer les risques. Il est possible d'effectuer un changement d'investissement une fois par année civile en vous connectant à votre compte au [guichet privé](#).

Vous souhaitez connaître votre profil d'investisseur ? Vous pouvez utiliser le profil d'investisseur directement dans votre dossier au guichet privé de TELUS Santé ou faire ce [test](#) provenant du site de l'Autorité des marchés financiers. Vous pouvez aussi visionner cette [capsule](#) du site de Retraite Québec.

Quelques données financières du système de décaissement

TABLEAU 4

Le Tableau 4 donne l'information sur le solde des comptes, le capital moyen ainsi que la valeur des prestations de retraite versées du système de décaissement pour l'année 2024, en comparaison avec l'année 2023.

	Au 31-12-2024	Au 31-12-2023
Solde des comptes	58 526 048 \$	51 279 920 \$
Capital moyen	240 848 \$	238 511 \$
Prestations de retraite versées	3 420 965 \$	2 646 381 \$

Comme indiqué dans la section « Administration », depuis le 1^{er} janvier 2025, Retraite Québec a modifié ses règles relatives aux FRV en abolissant le retrait maximum par année. Le participant au système de décaissement peut donc retirer le montant qu'il souhaite, sans oublier l'incidence fiscale que cela implique. Pour le rapport annuel 2025, il sera intéressant de voir si cette modification législative fera hausser considérablement les prestations versées en revenu de retraite.

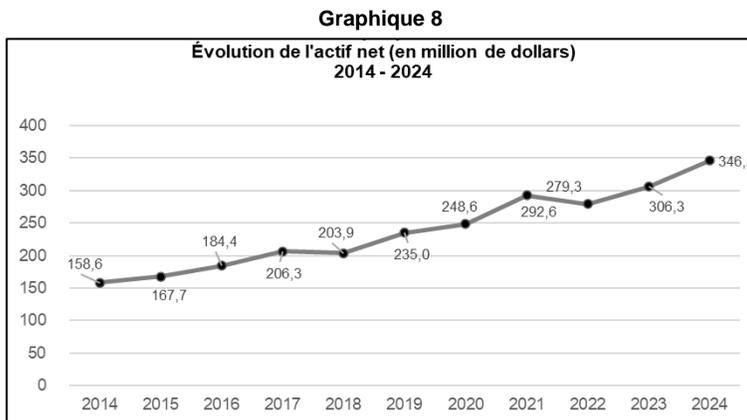
Il est important de rappeler que les personnes participantes au Régime âgées de 55 ans et plus peuvent recevoir un revenu de retraite par le biais du [Système de décaissement](#).

Le système de décaissement du RRCCUQ a pour avantage de limiter les sorties de fonds et de conserver les actifs dans la caisse du Régime pour ainsi maintenir un taux de frais de gestion très avantageux. En 2024, si les participants n'avaient pas choisi le système de décaissement, environ 4,4 M\$ auraient été transférés à l'extérieur du RRCCUQ. À noter que cette donnée a considérablement baissé par rapport à l'année 2023 (14,4 M\$). La principale raison de cette diminution est liée au choix du participant de retarder le décaissement de ses sommes au RRCCUQ.

Situation financière du RRCCUQ

Évolution de l'actif net

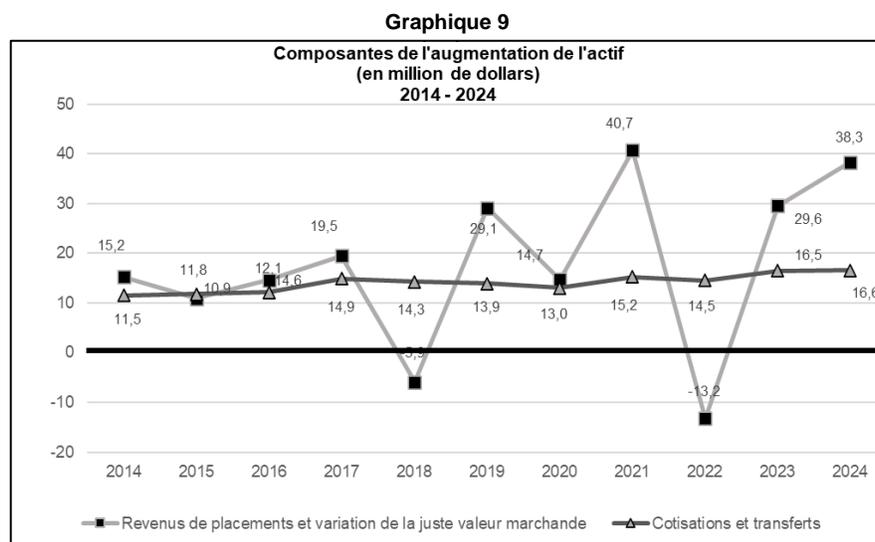
L'actif net de la caisse du RRCCUQ, au 31 décembre 2024, est de 13,0 % supérieur à celui au 31 décembre 2023. Comme nous le verrons à la section « Placements », les rendements positifs de l'année expliquent cette augmentation des actifs. L'apport important de cotisations au cours de l'année 2024 explique également cette augmentation. L'actif net avait enregistré une croissance de 9,7 % en 2023 et une diminution de 4,5 % en 2022. Le **Graphique 8** permet de visualiser l'évolution de l'actif net durant la période 2014-2024.



Augmentation de l'actif (facteurs de l'accroissement de l'actif)

L'évolution de l'actif en 2024 s'explique, d'une part, par des cotisations régulières de 15 391 574 \$ (supérieures de 496 348 \$ par rapport à celles de 2023) auxquelles s'est ajouté le versement de cotisations volontaires totalisant 1 166 199 \$ (inférieures de 448 812 \$ par rapport à celles de 2023 en raison des montants relatifs aux demandes traitées) et, d'autre part, par des sommes en provenance d'autres régimes de retraite pour un montant de 54 107 \$. Des revenus de placement de 38 260 874 \$, dont 28 618 527 \$ provenant de la variation de la juste valeur marchande des placements, doivent être ajoutés à ces sommes.

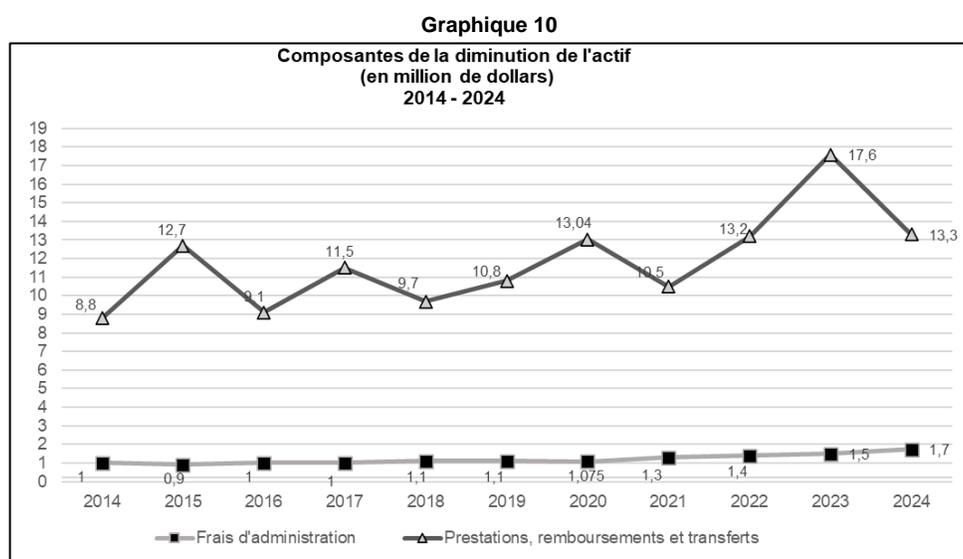
Au cours de 2024, ce sont les revenus de placement qui ont le plus contribué à l'accroissement de l'actif. Le **Graphique 9** permet d'observer le poids relatif des cotisations et des revenus de placement dans le temps.



Diminution de l'actif (facteurs du décroissement de l'actif)

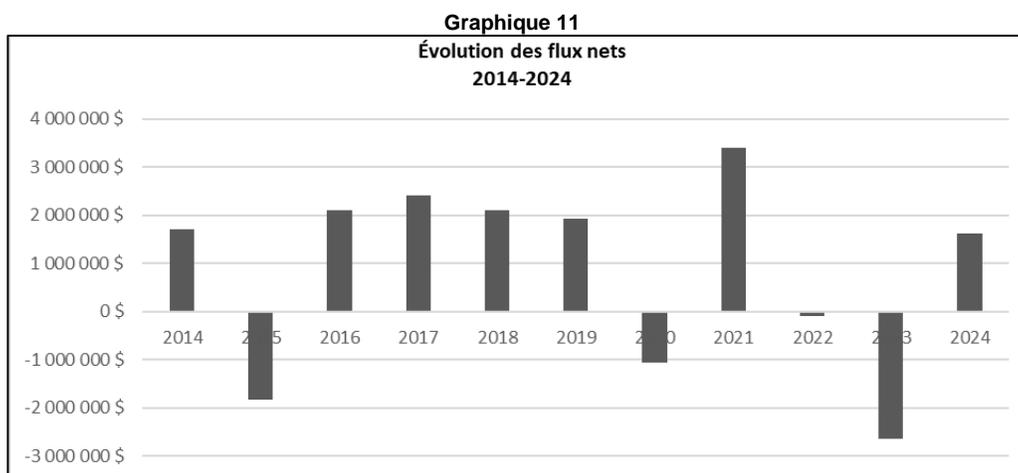
Les prestations versées et les remboursements expliquent en grande partie la diminution de l'actif, comme détaillé dans les états financiers annexés au rapport. En 2024, 13 258 809 \$ ont été versés sous forme de prestations ou de transferts aux personnes participantes. Des frais administratifs de 1 742 301 \$ s'ajoutent à cette somme. Nous observons que les prestations versées ont diminué de façon significative en 2024 (une diminution de 24,7 %, comparativement à une augmentation de 33,5 % en 2023). La même tendance est également observée pour les transferts vers d'autres régimes (augmentation de 281 510 \$ en 2024 comparativement à une augmentation de 860 494 \$ en 2023). Les variations à la hausse des montants transférés s'expliquent par les montants relatifs aux demandes traitées et aussi par la baisse du nombre de ces demandes.

Le **Graphique 10** présente l'évolution des composantes de la diminution de l'actif depuis 2014. L'évolution de la tendance des sorties des actifs demeure un sujet d'actualité et nécessite des suivis périodiques de la part du Comité de retraite.



Évolution des flux nets

L'analyse des entrées et des sorties de fonds permet d'évaluer les flux nets de trésorerie en cours d'année. En 2024, on observe un flux net positif de 1 707 331 \$. La diminution des prestations versées et des transferts explique ce résultat. Le **Graphique 11** présente l'évolution de ces flux durant la période 2014-2024.



Frais administratifs

Les frais administratifs de l'année 2024 ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice précédent (1 742 301 \$ en 2024 comparativement à 1 538 154 \$ en 2023). Il s'agit d'une augmentation qui est en phase avec l'évolution des actifs du Régime et la transition avec le nouvel administrateur externe.

Les honoraires des gestionnaires et du fiduciaire sont en hausse comparativement à 2023 (respectivement de 1 223 988 \$ en 2024 et de 1 137 955 \$ en 2023). Cette augmentation est attribuable à l'augmentation significative des actifs sous gestion étant donné que ces honoraires sont liés à la croissance des actifs.

Pour les frais liés au soutien administratif qui sont payés à l'administrateur externe, ils s'élèvent à 271 632 \$, en forte hausse par rapport à ceux de 2023 (198 645 \$). Les frais de terminaison du contrat avec l'ancien administrateur externe et la hausse liée à l'augmentation du nombre des participants expliquent cette hausse.

Les salaires et les charges sociales ont augmenté en application des termes du protocole d'entente avec l'Université du Québec. Rappelons que les dépenses pour les salaires incluent une partie de la rémunération de la Présidence du Comité de retraite. Elles incluent également :

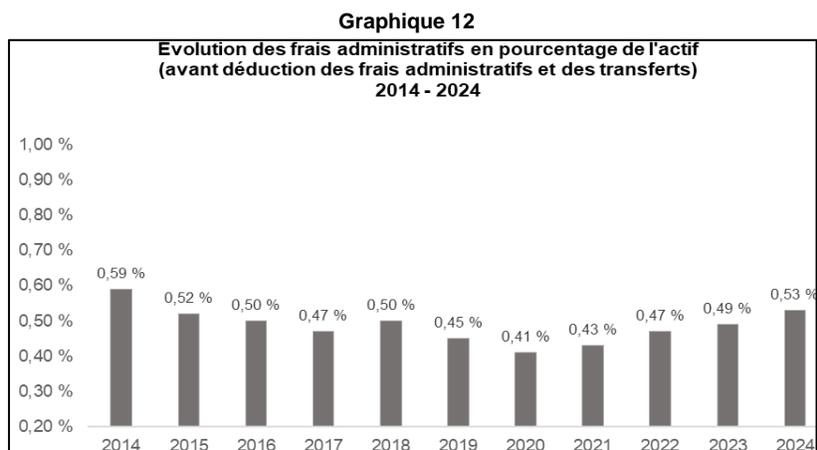
- la rémunération du membre externe du Comité de placement, déterminée selon le nombre de rencontres;
- la rémunération du membre indépendant;
- la rémunération du représentant des participants non actifs;

déterminées selon le temps alloué par ces personnes aux réunions du Comité de retraite.

Les frais de formation, de déplacements et de représentation de 10 058 \$ sont sensiblement les mêmes que ceux de 2023.

L'assurance responsabilité des fiduciaires s'élève à 10 732 \$ en 2024, soit une légère diminution par rapport à 2023 compte tenu des conditions de renouvellement.

Le Graphique 12 démontre que les frais assumés par les participants au RRCCUQ se sont maintenus en deçà de 0,6 % de l'actif total depuis 2014. En termes relatifs, les frais administratifs sont en légère hausse à 0,53 % en 2024 comparativement à 0,49 % en 2023 (le calcul est établi avant la déduction des frais et des transferts). Cette hausse s'explique essentiellement par la nouvelle offre de service du Régime.



Soulignons que le taux de frais d'administration indiqué dans ce rapport ne concerne que les factures reçues et payées par le Régime. Les frais de gestion payés à même les fonds ne sont pas intégrés dans ce taux et le rendement des fonds communs est net de ces frais.

Placements

Politique de placement

La Politique de placement est le principal instrument qu'utilise le Comité de retraite pour exercer sa responsabilité quant à la gestion des actifs du RRCCUQ. Un des principaux objectifs de la Politique de placement est de définir le portefeuille de référence qui indique quel pourcentage des actifs sera attribué, à long terme, aux différentes catégories d'actifs.

Une modification a été apportée à l'article 4.6 « Couverture et gestion de la devise » de la Politique de placement pour mieux refléter la réalité du Régime et donner au Comité de placement toute la flexibilité afin de gérer cet élément. Avec cette modification, le Comité de retraite confie ainsi au Comité de placement la détermination du degré de couverture approprié de la devise locale par rapport aux placements libellés en devises étrangères.

Le Tableau 5 ci-dessous présente le portefeuille de référence et la répartition des actifs au 31 décembre 2024. Quelques informations sur le profil risque/rendement, respectivement pour les fonds croissance et conservateur, sont également ajoutées.

TABLEAU 5

Catégorie d'actifs	Fonds croissance				Fonds conservateur			
	Portfeuille de référence			Au 31 déc. 2024	Portfeuille de référence			Au 31 déc. 2024
	Min	Cible	Max		Min	Cible	Max	
Valeur à court terme	0%	0%	20%	6,5%	0%	0%	20%	11,9%
Obligations Univers et autres titres assimilés à du revenu fixe	5%	10%	35%	14,0%	20%	30%	55%	32,0%
Obligations de sociétés					10%	20%	30%	20,6%
Hypothèques commerciales	0%	5%	15%	2,7%	5%	10%	20%	6,0%
Dette privée	0%	5%	15%	1,8%	5%	10%	20%	4,4%
Actions canadiennes	5%	15%	25%	14,9%	0%	3%	10%	5,7%
Actions étrangères	25%	40%	55%	38,7%	5%	12%	20%	9,6%
Actions pays émergents	0%	5%	10%	4,1%	0%	3%	10%	0,0%
Immobilier	5%	10%	20%	8,2%	3%	6%	10%	4,6%
Infrastructure	5%	10%	20%	8,8%	3%	6%	10%	5,0%
Autres	0%	0%	0%	0,3%	0%	0%	0%	0,2%
Rendement attendu ^(Note 1)	6,78%				5,55%			
Volatilité attendu ^(Note 1)	8,59%				5,16%			
Repli majeur potentiel sur 1 an ^(Note 1)	(12,19%)				(4,55%)			

Note 1: Projections calculées par Fiera Capital et basées sur 20 000 scénarios stochastiques avec des hypothèses établies selon un consensus de marché ainsi que la courbe des taux en vigueur au 31 décembre 2024. Tous les gains en capitaux et revenus courants sont réinvestis et les portefeuilles sont rebalancés trimestriellement.

Au cours de l'année 2024, les dernières étapes pour le déploiement des actifs vers les nouveaux portefeuilles de référence adoptés en 2022 ont été complétées. Rappelons que cinq options de placement sont offertes, soit le fonds croissance, le fonds conservateur et trois combinaisons de ces deux fonds. À rappeler aussi que les options de placements offertes comprennent maintenant une exposition aux hypothèques commerciales, dettes privées, immobilier et infrastructure afin de mieux diversifier les actifs traditionnels.

Les Tableaux 6 et 7 suivants fournissent des détails sur la diversification par gestionnaire et mandat des fonds croissance et conservateur au 31 décembre 2024.

TABLAU 6

Catégories d'actifs	Mandats	Fonds croissance							
		Fiera Capital		Letko Brosseau		Mercer (gestionnaire délégué)		Total	
		M \$	%	M \$	%	M \$	%	M \$	%
Court terme, obligations et autres titres assimilés à du revenu fixe	Court terme	11,0	4,3%	5,5	2,1%	0,2	0,10%	16,7	6,5%
	Dettes privés (TD)					4,3	1,69%	4,3	1,7%
	Hypothèques commerciales (Addenda)					6,1	2,38%	6,1	2,4%
	Obligations de sociétés								
	Obligations Univers	8,6	3,3%					8,6	3,3%
	Obligations Core Plus	23,8	9,3%					23,8	9,3%
	Opportuniste liquide					4,7	1,82%	4,7	1,8%
Sous-total	43,4	16,9%	5,5	2,1%	15,4	5,98%	64,3	25,0%	
Titres de participation	Actions canadiennes	22,1	8,6%	16,3	6,3%			38,4	14,9%
	Actions étrangères	43,1	16,7%	56,5	22,0%			99,6	38,7%
	Actions pays émergents			10,6	4,1%			10,6	4,1%
	Sous-total	65,2	25,3%	83,3	32,4%			148,5	57,7%
Alternatifs	Actifs réels (BlackRock)					4,0	1,55%	4,0	1,6%
	Immobilier	5,1	2,0%			14,0	5,44%	19,1	7,4%
	Infrastructure	4,9	1,9%			16,5	6,41%	21,4	8,3%
	Sous-total	10,0	3,9%			34,5	13,40%	44,5	17,3%
Grand total	118,6	46,1%	88,8	34,5%	49,9	19,4%	257,3	100,0%	

TABLAU 7

Catégories d'actifs	Mandats	Fonds conservateur							
		Fiera Capital		Letko Brosseau		Mercer (gestionnaire délégué)		Total	
		M \$	%	M \$	%	M \$	%	M \$	%
Court terme, obligations et autres titres assimilés à du revenu fixe	Court terme	10,5	11,8%			0,1	0,15%	10,6	11,9%
	Dettes privés					3,5	4,00%	3,5	4,0%
	Hypothèques commerciales (Addenda)					4,3	4,83%	4,3	4,8%
	Obligations de sociétés	13,4	15,1%					13,4	15,1%
	Obligations Univers	4,0	4,5%					4,0	4,5%
	Obligations Core Plus	26,6	30,0%					26,6	30,0%
	Opportuniste liquide					3,9	4,45%	3,9	4,5%
Sous-total	54,4	61,4%			11,9	13,43%	66,3	74,8%	
Titres de participation	Actions canadiennes	5,0	5,7%					5,0	5,7%
	Actions étrangères	8,5	9,6%					8,5	9,6%
	Actions pays émergents								
	Sous-total	13,6	15,3%					13,6	15,3%
Alternatifs	Actifs réels (BlackRock)					1,1	1,26%	1,1	1,3%
	Immobilier					3,5	3,97%	3,5	4,0%
	Infrastructure					4,1	4,62%	4,1	4,6%
	Sous-total					8,7	9,85%	8,7	9,8%
Grand total	68,0	76,7%			20,6	23,3%	88,6	100,0%	

Investissement responsable durable

Comme annoncé dans la section perspective du rapport de l'année précédente, le Comité de retraite a adopté en juin 2024 un Énoncé de nos convictions en matière d'investissement responsable (IR) pour guider notre approche globale.

À titre d'investisseur à long terme, l'IR représente un sujet d'importance pour le Comité de retraite. La prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribue à la gestion intégrée de l'ensemble des risques liés aux investissements effectués.

Les principes directeurs qui encadrent l'approche du Régime en matière d'IR sont les suivants :

Nos principes directeurs	
Intégration ESG	Nous sommes convaincus que l'intégration des facteurs ESG dans le processus de prise de décision d'investissement peut aider à identifier les risques et les opportunités qui ne sont pas pris en compte par les analyses financières traditionnelles. Par conséquent, nous attendons de nos gestionnaires d'actifs qu'ils intègrent les meilleures pratiques de prise en compte des facteurs ESG dans leur processus d'investissement.
Engagement et vote par procuration	Nous considérons l'engagement avec les entreprises et le vote par procuration comme des moyens importants pour influencer les pratiques ESG des entreprises. Nous attendons donc de nos gestionnaires d'actifs qu'ils s'engagent avec les entreprises sur les questions ESG et qu'ils votent de manière responsable sur les résolutions liées à l'ESG.
Transparence et compte rendu	Nous croyons que la transparence et la responsabilité sont essentielles pour une bonne gestion ESG. Nous nous engageons à communiquer régulièrement sur nos pratiques en matière d'ESG et nous attendons de nos gestionnaires d'actifs qu'ils fournissent des rapports détaillés sur ces questions.
Partenariats et collaboration	Nous reconnaissons que l'investissement responsable est un domaine en évolution rapide. Nous nous engageons donc à travailler avec nos partenaires d'investissement, nos conseillers et nos pairs pour partager les meilleures pratiques, soutenir les initiatives de l'industrie et promouvoir l'amélioration continue en matière d'ESG.

En mettant en œuvre ces principes, le Comité de retraite cherche à aligner les investissements avec les intérêts, à long terme, des participants et participantes du Régime, de même qu'à contribuer à un avenir durable pour tous. En tant que fiduciaire du RRCCUQ, qui est un régime de retraite à cotisations déterminées, l'objectif du Comité de retraite demeure la maximisation des rendements ajustée aux risques, tout en agissant de manière responsable et réfléchie.

L'intégration de l'IR dans les opérations du Régime est un processus en évolution continue. Déjà, trois des gestionnaires des actifs du Régime : Letko Brosseau, Fiera Capital et Mercer, sont signataires des Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'Organisation des Nations Unies.

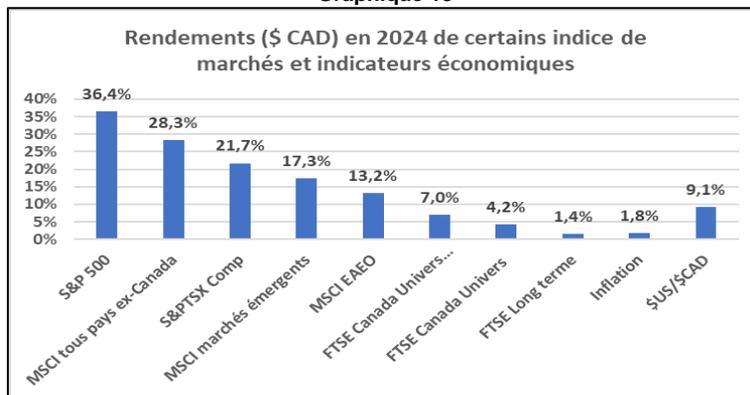
Rendement des fonds et des gestionnaires sous-jacents

L'économie mondiale s'est avérée plus résiliente que plusieurs ne l'avaient prévu au cours de la dernière année comme le mentionne Letko Brosseau, un des gestionnaires de la caisse du Régime. Les attentes consensuelles de récession prononcées ont été déjouées. L'inflation dans l'ensemble des économies développées a continué de s'atténuer en se rapprochant à 2 %. Par conséquent, la plupart des banques centrales ont réduit leurs taux directeurs, optant pour des politiques monétaires plus accommodantes.

Dans ce contexte, les marchés boursiers ont atteint des sommets historiques malgré des moments de volatilité occasionnels. La capitalisation des marchés boursiers mondiaux a grimpé de 12 % durant l'année, cette hausse étant toutefois attribuable en grande partie aux sociétés du groupe des « Sept Magnifiques » (Alphabet, Amazon, Apple, Meta, Microsoft, Nvidia, Tesla), responsables à plus de 40 % de l'augmentation de la capitalisation boursière totale.

Avec de solides rendements à deux chiffres, les marchés boursiers ont dépassé les attentes, bien que la Réserve fédérale américaine ait refroidi les marchés en fin d'année en réduisant ses prévisions de baisses de taux pour 2025. Comme le montre le **Graphique 13**, le S&P 500 a enregistré un rendement impressionnant de 36,4 % (rendement global en dollars canadiens), alors que le S&P/TSX a progressé de 21,7 %, l'indice MSCI EAEO, de 13,2 %, l'indice Tous les pays ex-Canada de 28,3 %, et l'indice MSCI Marchés émergents, de 17,3 %.

Graphique 13

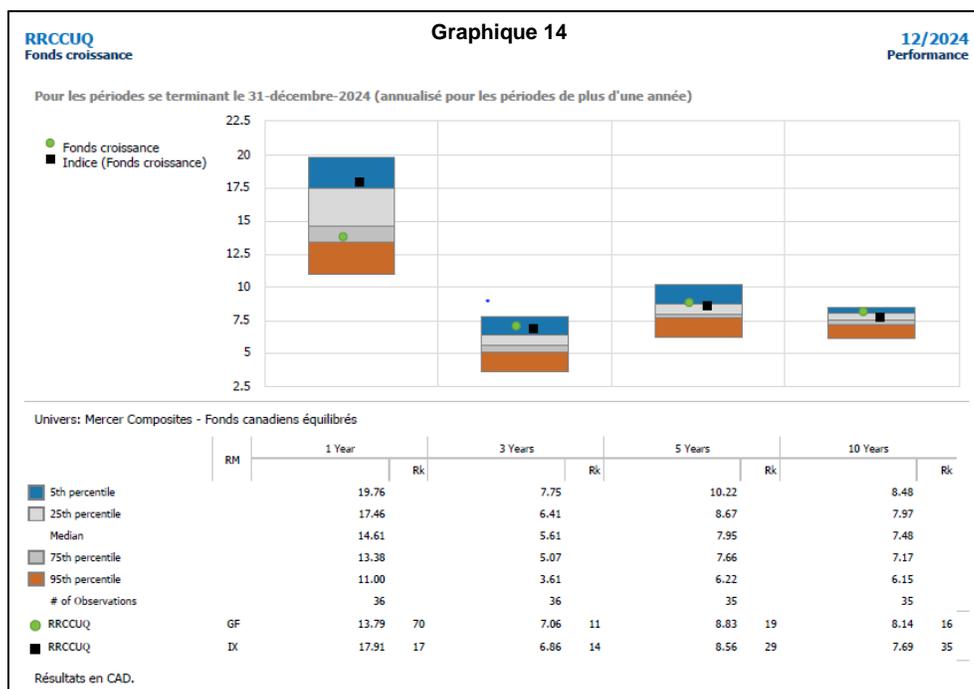


Dans ce contexte, le fonds croissance a généré un rendement brut de 13,8 %, alors que son portefeuille de référence affichait un rendement de 17,9 %, représentant ainsi une valeur retranchée par la gestion active de 4,1 %. Cette valeur retranchée est attribuable aux catégories d'actifs comprenant les actions, particulièrement les actions étrangères. Le contexte des marchés qui favorise les titres croissance, la sélection des titres et secteurs expliquent en grande partie la valeur retranchée enregistrée par nos gestionnaires sur cette classe d'actifs.

TABEAU 8

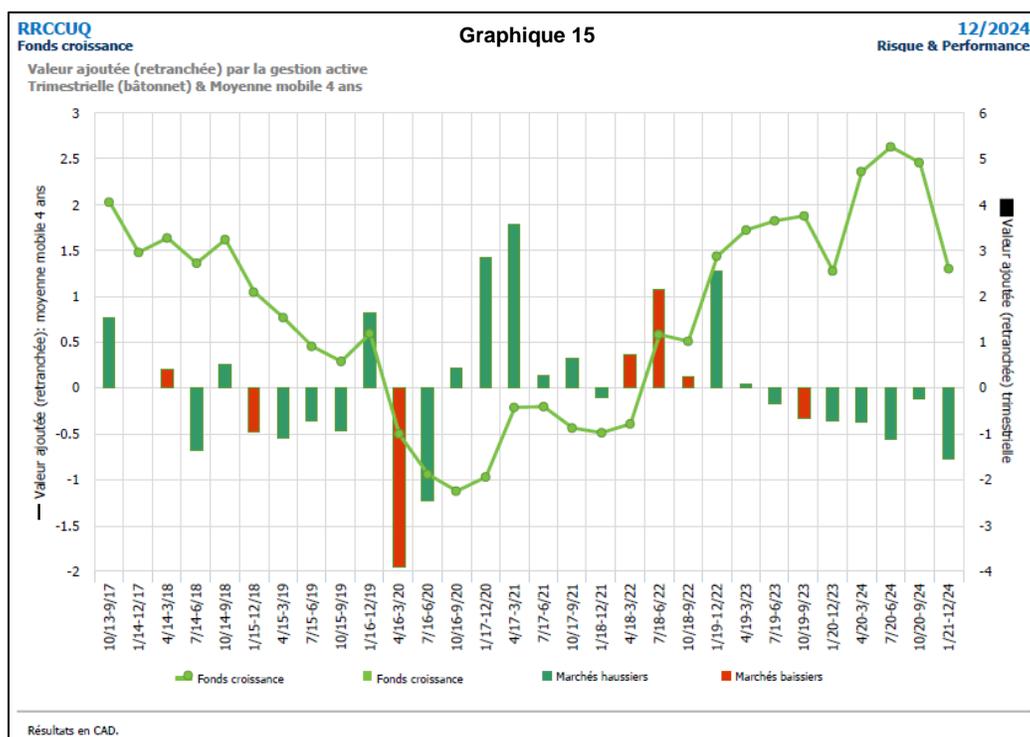
FONDS CROISSANCE	Au 31-déc-2024		Pour les périodes se terminant le 31-déc-2024		Rendements historiques annuels		
	Valeur marchande (M \$)	Allocation	1 an	4 ans (annualisé)	2023	2022	2021
Fonds de croissance			13,79%	9,38%	11,36%	(3,16%)	16,65%
Portefeuille de référence	257,3	100,0%	17,91%	8,08%	13,17%	(8,55%)	11,83%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(4,12%)	1,30%	(1,82%)	5,39%	4,82%
Fiera Capital			14,31%	7,94%	11,92%	(6,67%)	13,71%
Portefeuille de référence	118,6	46,1%	17,93%	7,89%	13,66%	(8,36%)	10,31%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(3,63%)	0,05%	(1,75%)	1,69%	3,40%
Letko Brosseau			16,08%	11,99%	13,73%	0,14%	18,98%
Portefeuille de référence	88,8	34,5%	25,93%	10,33%	16,39%	(10,13%)	12,48%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(9,85%)	1,66%	(2,66%)	10,27%	6,51%
Mercer (date du début de mandat: 30 avril 2022)			8,63%		3,25%		
Portefeuille de référence	49,9	19,4%	6,91%		7,20%		
Valeur ajoutée / (Soustraite)			1,72%		(3,96%)		
Court terme			6,67%	3,65%	6,40%	1,84%	(0,14%)
BT Canada 91 jours	16,7	6,5%	4,92%	2,97%	4,73%	1,81%	0,17%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			1,76%	0,69%	1,67%	0,03%	(0,31%)
Obligations & autres titres assimilés à du RF			6,28%	0,38%	7,93%	(9,61%)	(2,09%)
FTSE Canada indice univers obligataire	47,6	18,5%	4,23%	(1,08%)	6,69%	(11,66%)	(2,54%)
Valeur ajoutée / (Soustraite)			2,06%	1,46%	1,24%	2,05%	0,45%
Actions canadiennes			19,48%	15,54%	11,95%	(0,02%)	33,25%
S&P/TSX Composé (rendement total)	38,4	14,9%	21,65%	12,49%	11,75%	(5,84%)	25,09%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(2,18%)	3,05%	0,20%	5,82%	8,16%
Actions étrangères			17,39%	11,67%	17,17%	(10,26%)	26,01%
MSCI Monde (en dollars canadien)	110,1	42,8%	29,43%	13,40%	20,46%	(12,19%)	20,77%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(12,05%)	(1,72%)	(3,30%)	1,93%	5,24%
Actifs réels (date du début de mandat: 1er août 2022)			8,08%		0,28%		
IPC + 4 %	44,5	17,3%	5,96%		7,11%		
Valeur ajoutée / (Soustraite)			2,11%		(6,84%)		

La performance historique du fonds croissance se situe au troisième quartile d'un groupe de pairs (Fonds équilibrés canadiens de la base de données Mercer Insight) pour l'année 2024 et au premier quartile pour les périodes de 3 ans, 5 ans et 10 ans se terminant le 31 décembre 2024 (voir Graphique 14).



Source : MercerInsight

Le Graphique 15 illustre les valeurs ajoutées (retranchées) par la gestion active pour le fonds croissance dans une perspective historique et permet d'observer les fluctuations au fil des ans.



Source : MercerInsight

Quant au fonds conservateur, il a clôturé l'année 2024 avec un rendement brut de 9,08 %, alors que son portefeuille de référence affichait un rendement de 9,31 %, ce qui représente une légère valeur retranchée par la gestion active de 0,23 %. Comme pour le fonds croissance, on observe une valeur retranchée par la gestion active dans les catégories d'actifs comprenant principalement les actions étrangères.

TABLEAU 9

FONDS CONSERVATEUR	Au 31-déc-2024		Pour les périodes se terminant le 31-déc-2024		Rendements historiques annuels		
	Valeur marchande (M \$)	Allocation	1 an	4 ans (annualisé)	2023	2022	2021
Fonds de conservateur	88,6	100,0%	9,08%	3,58%	8,51%	(6,26%)	3,76%
Portefeuille de référence			9,31%	3,21%	8,43%	(6,97%)	2,92%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(0,23%)	0,37%	0,09%	0,71%	0,84%
Fiera Capital	68,0	76,7%	9,23%	3,84%	9,37%	(6,20%)	3,76%
Portefeuille de référence			9,82%	3,91%	9,72%	(6,00%)	2,92%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(0,59%)	(0,07%)	(0,35%)	(0,20%)	0,84%
Mercer	20,6	23,3%	8,72%		5,37%		
Portefeuille de référence			7,89%		6,80%		
Valeur ajoutée / (Soustraite)			0,82%		(1,43%)		
Court terme	10,6	11,9%	4,75%	2,95%	4,79%	2,03%	0,31%
BT Canada 91 jours			4,92%	2,97%	4,71%	1,81%	0,17%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(0,17%)	(0,01%)	0,08%	0,22%	0,14%
Obligations & autres titres	55,7	62,9%	6,33%	(0,28%)	8,22%	(12,06%)	(2,28%)
FTSE Canada indice univers			4,23%	(1,08%)	6,69%	(11,66%)	(2,54%)
Valeur ajoutée / (Soustraite)			2,10%	0,80%	1,54%	(0,40%)	0,26%
Actions canadiennes	5,0	5,7%	20,37%	14,29%	15,59%	0,17%	22,41%
S&P/TSX Composé			21,65%	12,49%	11,75%	(5,84%)	25,09%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(1,28%)	1,80%	3,85%	6,01%	(2,67%)
Actions étrangères	8,5	9,6%	22,20%	12,37%	17,53%	(11,91%)	26,02%
MSCI Monde (net)			29,43%	13,40%	20,46%	(12,19%)	20,77%
Valeur ajoutée / (Soustraite)			(7,24%)	(1,03%)	(2,94%)	0,28%	5,25%
Actifs réels	8,7	9,8%	9,83%		(3,85%)		
IPC + 4 %			5,96%		7,11%		
Valeur ajoutée / (Soustraite)			3,86%		(10,96%)		

Le fonds conservateur constitue une option de placement pour les chargés de cours participant au RRCCUQ ayant pour objectif la protection de leur capital et la réduction de la volatilité des rendements. Les titres assimilés au revenu fixe représentent plus de 70 % des actifs de ce fonds.

Perspectives 2025

Perspectives économiques

L'année 2025 s'annonce mouvementée, mais intéressante, dans un monde commercial incertain et nerveux. Plusieurs gestionnaires s'accordent quant à l'impact des tarifs douaniers qui devraient varier d'un pays à l'autre selon leur ampleur, leur date d'entrée en vigueur et leurs modalités de mise en œuvre, que nous découvrirons en cours d'année. Au cours des prochains mois, la volatilité des marchés boursiers apportera des défis importants dans la gestion des actifs du Régime. Les placements du Régime devront faire preuve de résilience durant cette période mouvementée.

Administration du RRCCUQ

Le Comité de retraite continuera de suivre de près le nouvel administrateur externe afin de garantir un service de qualité qui répond aux attentes des participants. Des suivis seront aussi effectués pour s'assurer que les outils en cours de développement soient déployés. La Direction du Régime sera toujours prête pour acheminer les commentaires et les demandes des participants aux services concernés de TELUS Santé et pour exiger les ajustements afin de répondre aux attentes. Elle demeure vigilante pour intervenir au besoin.

Au moment d'écrire ce rapport, l'équipe de la Direction vient de se renforcer avec l'arrivée d'un nouveau conseiller en actuariat, Daniel Cortés Arias. Cette toute nouvelle ressource qui s'intègre bien à l'équipe est un atout pour le Régime.

Révision de la Politique de placement

Les travaux préparatoires pour la révision de la Politique de placement commenceront en 2025. Ces travaux consisteront à déterminer les besoins futurs et à sélectionner un consultant pour nous accompagner dans le processus de révision. Ils prendront plus d'ampleur en 2026 avec l'évaluation des gestionnaires et la révision de notre Politique de placement. Parallèlement à ces travaux, le Comité de placement prévoit faire des suivis réguliers auprès des gestionnaires concernant leur performance et s'assurer de maintenir un haut niveau de vigilance dans la bonne gestion des actifs du Régime.

Investissement responsable durable

Conséquemment à l'adoption de l'Énoncé des convictions en matière d'IR, nous amorcerons le travail sur la mise en place d'outils d'évaluation de nos gestionnaires en matière d'intégration des facteurs ESG. En parallèle, nous continuons à suivre de près l'évolution des tendances des caisses de retraite en matière d'IR.

Règlement intérieur

En ce qui concerne l'aspect règlementaire, le Comité de retraite poursuivra le travail sur la révision du Règlement intérieur commencé en 2024. La restructuration de la Direction et le mandat octroyé au nouvel administrateur externe nous obligent à réfléchir sur les responsabilités et fonctions de chacun des intervenants.

Protection des renseignements personnels

Toujours dans le volet règlementaire, le Comité de retraite s'assurera, en continu, de respecter la conformité du Régime quant aux exigences de loi 25 concernant la protection des renseignements personnels.

Membres du Comité de retraite (en date du 31 décembre 2024)

Université du Québec à Montréal (UQAM)



Ginette Prévost
Chargée de cours
prevost.ginette@uqam.ca
Représentante des chargés de cours



Sylvain Lapierre
Directeur adjoint
Service de la rémunération globale
lapierre.sylvain@uqam.ca
Représentant de l'employeur

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)



Léo Marcotte
Chargé de cours
leo.marcotte@uqtr.ca
Représentant des chargés de cours



Éric Hamelin*
Secrétaire général
Secrétariat général
eric.hamelin@uqtr.ca
Représentant de l'employeur

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)



Paul Lalancette
Chargé de cours
plalance@uqac.ca
Représentant des chargés de cours



Pierre Ouellet
Directeur
Service des ressources humaines
pierre2_ouellet@uqac.ca
Représentant de l'employeur

Université du Québec à Rimouski (UQAR)



Sébastien Trudel*
Chargé de cours
sebtrudel@videotron.ca
Représentant des chargés de cours



Marie-Thérèse Dugas
Doyenne aux affaires départementales
Décanat aux affaires départementales
marie-therese_dugas@uqar.ca
Représentante de l'employeur

Université du Québec en Outaouais (UQO)



Sylvain Loïselle
Chargé de cours
sylvain.loiselle@uqo.ca
Représentant des chargés de cours



Manon Michaud**
Directrice
Service des ressources humaines
manon.michaud@uqo.ca
Représentante de l'employeur

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)



Benoit Perron**
Chargé de cours
benoit.perron4@uqat.ca
Représentant des chargés de cours



Jean-François Bégin
Coordonnateur à la rémunération globale
Service des ressources humaines
jean-francois.begin@uqat.ca
Représentant de l'employeur

École nationale d'administration publique (ENAP)



Claude Paul-Hus**
Chargé de cours
claude.paul-hus@enap.ca
Représentant des chargés de cours



Élisabeth Robert**
Directrice
Service des ressources humaines
elisabeth.robert@enap.ca
Représentante de l'employeur

École de technologie supérieure (ÉTS)



Katy Lagacé*
Chargée de cours
katy.lagace@etsmtl.ca
Représentante des chargés de cours



Élane-Annie Bédard*
Directrice
Service des ressources financières
elaine-annie.bedard@etsmtl.ca
Représentante de l'employeur

Représentante des participants non actifs et retraités



Marie Bouvier
bouvier.marie@uqam.ca

Membre indépendant



Jean-François Laverdière
jean-francois.laverdiere@rbagroupefinancier.com

Membre externe



Marc-André Lapointe*
marc-andre.lapointe2@usherbrooke.ca

Direction du RRCCUQ



Zaki Taboubi
Directeur du Régime
zaki.taboubi@uquebec.ca



Josée Boutet
Technicienne en administration
josee.boutet@uquebec.ca



Daniel Cortés
Conseiller en actuariat
daniel.cortes@uquebec.ca



Annie Bergeron
Secrétaire de direction
annie.bergeron@uquebec.ca

* Membre du Comité de placement
** Membre du Comité exécutif

En 2024, le Comité de retraite s'est réuni quatre fois, avec un taux de participation de 87 %.

**Exercice terminé
le 31 décembre 2024**

États financiers du

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec	
État de l'actif net disponible pour le service des prestations	1
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2
Notes afférentes aux états financiers	3 - 12



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bureau 600
500, Grande-Allée Est
Québec (QC) G1R 2J7
Canada
Téléphone 418 577 3400
Télécopieur 418 577 3440

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du comité de retraite et aux membres du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (le « Régime »), qui comprend :

- l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2024;
- l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime au 31 décembre 2024, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne; nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A. N. L. / S. E. N. C. R. L.

Québec, Canada

Le 9 juin 2025

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

État de l'actif net disponible pour le service des prestations

31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Actif		
Encaisse	633 837 \$	572 121 \$
Créances		
Cotisations de l'employeur	588 685	503 688
Cotisations des participants	588 685	503 688
Cotisations volontaires	6 530	210 941
Produits de placements	142 040	145 203
Taxes à la consommation	51 900	58 154
	1 377 840	1 421 674
Placements (note 3)		
Marché monétaire	5 265 248	3 248 627
Fonds communs	266 301 266	237 855 600
Actions canadiennes	16 204 246	14 597 252
Actions étrangères	57 860 513	49 803 784
	345 631 273	305 505 263
	347 642 950	307 499 058
Passif		
Charges à payer (note 5)	470 721	293 527
Prestations à payer	986 426	891 372
	1 457 147	1 184 899
Actif net disponible pour le service des prestations	346 185 803	306 314 159
Obligations au titre des prestations de retraite	346 185 803	306 314 159
Surplus	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du comité de retraite,



, membre du comité



, membre du comité

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice clos le 31 décembre 2024, avec informations comparatives de 2023

	2024	2023
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Cotisations de l'employeur	7 695 787 \$	7 447 613 \$
Cotisations des participants		
Régulières	7 695 787	7 447 613
Volontaires	1 166 199	1 615 011
Transferts provenant d'autres régimes	54 107	-
	16 611 880	16 510 237
Produits de placements		
Distribution de fonds communs de placement	7 293 145	6 666 160
Dividendes	2 276 132	2 026 358
Intérêts	253 600	210 724
(Perte) gain de change	(180 530)	123 991
	9 642 347	9 027 233
Augmentation nette de la juste valeur des placements	28 618 527	20 590 755
	54 872 754	46 128 225
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations		
Prestations versées		
Retraites		
Forfaitaires	7 986 948	10 986 756
Variables	3 420 965	2 646 381
Décès	704 228	1 795 634
Cessations d'emploi	865 158	1 322 301
	12 977 299	16 751 072
Frais d'administration		
Gestionnaires de placements	1 078 833	1 003 048
Soutien administratif	271 632	198 645
Fiduciaire	145 155	134 907
Salaires et charges sociales	132 009	117 904
Frais d'enregistrement	44 350	41 719
Auditeur	30 008	19 919
Assurances fiduciaires	10 732	12 111
Frais de formation, de déplacement et de représentation	10 058	9 901
Frais divers	8 432	-
Honoraires	11 092	-
	1 742 301	1 538 154
Transferts vers d'autres régimes	281 510	860 494
	15 001 110	19 149 720
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	39 871 644	26 978 505
Actif net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice	306 314 159	279 335 654
Actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice	346 185 803 \$	306 314 159 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2024

Depuis le 1^{er} juin 1990, l'Université du Québec (l'« Université ») offre à l'ensemble de ses chargés de cours un régime de retraite à cotisations déterminées (le « Régime »). Le Régime est enregistré selon la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec) sous le numéro 31062.

1. Description sommaire du régime

Les renseignements suivants contiennent une description générale du Régime et sont extraits du Règlement qui le régit. Les lecteurs doivent se référer au texte du Règlement s'ils désirent une information plus complète.

a) Cotisations du participant

Tout chargé de cours qui adhère au Régime est tenu d'y cotiser pour l'année civile de son adhésion. La cotisation du participant, effectuée par retenue salariale, est égale, à son choix, à 2,75 %, à 5,5 % ou à 9 % de sa rémunération, sans toutefois excéder le montant qu'il lui est permis de déduire dans le calcul de son revenu imposable en vertu des règles fiscales applicables. À défaut d'indication de sa part au moment de l'adhésion, le taux de sa cotisation est fixé à 2,75 % de sa rémunération.

b) Cotisations de l'employeur

L'Université verse, au même moment que le participant, un montant égal à la cotisation régulière du participant, laquelle est portée au crédit de ce participant.

c) Cotisations volontaires

Tout participant, peu importe qu'il soit un participant actif ou un participant non actif, peut transférer au Régime toute somme en provenance d'un autre régime de pension agréé (RPA), d'un compte de retraite immobilisé (CRI) ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) dont il est le rentier. Les sommes ainsi transférées sont alors traitées à titre de cotisations volontaires et ne sont pas déductibles du revenu du participant.

d) Prestations versées et transferts vers d'autres régimes

Ces postes sont constitués des versements effectués par le Régime pour le compte des participants vers un autre régime de retraite, un compte de retraite immobilisé, un fonds de revenu viager ou un régime enregistré d'épargne-retraite et ils incluent également les versements au comptant.

e) Retraite normale

La date normale de retraite est le premier jour du mois qui coïncide avec ou qui suit le soixante-cinquième (65^e) anniversaire de naissance du participant.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

1. Description sommaire du régime (suite)

f) Retraite anticipée

Le participant peut prendre sa retraite avant la date normale de sa retraite, le premier jour de tout mois compris entre son cinquante-cinquième (55^e) et son soixante-cinquième (65^e) anniversaire de naissance.

g) Retraite ajournée

Lorsqu'un participant demeure à l'emploi de l'Université après la date normale de sa retraite, il peut continuer de cotiser au Régime jusqu'à l'âge de soixante et onze (71) ans. Le paiement de sa rente est ajourné.

h) Prestations de retraite

Le participant qui prend sa retraite peut acheter une rente annuelle viagère auprès d'une institution financière habilitée à négocier des contrats de rente viagère au Canada en fonction du solde de son compte. L'institution financière est choisie par le participant.

La forme normale de la rente est une rente viagère. Le contrat d'achat de la rente viagère doit prévoir, s'il y a conjoint au décès du participant, que son conjoint reçoive une rente égale à 60 % de la rente du participant.

Lorsqu'un participant décède avant d'avoir pris sa retraite, un montant égal au solde de son compte devient non immobilisé et est transféré à son conjoint ou, à défaut de conjoint admissible, à ses ayants droit.

Un participant non actif peut recevoir des prestations variables à même la caisse du Régime selon des modalités similaires à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR). Ce revenu de retraite est administré selon le statut des sommes accumulées dans le Régime.

i) Incessibilité et insaisissabilité

Les cotisations, rentes et autres prestations payables en vertu du Régime sont incessibles et insaisissables.

Nonobstant le premier alinéa, lorsqu'il s'agit d'un partage survenant à l'occasion d'un divorce, d'une annulation de mariage ou d'une séparation entre conjoints et sous réserve des dispositions de toute législation applicable concernant les cessions de droits entre anciens conjoints, le participant peut céder à son ex-conjoint toute partie des montants accumulés dans son compte. Dans ce cas, le conjoint est réputé, quant à la partie cédée, avoir participé au Régime et avoir mis fin à sa participation à la date d'exécution du partage.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et tiennent compte des principales méthodes suivantes :

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses adhérents. Ils ont été préparés dans le but d'aider des adhérents et les autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice.

b) Placements, comptabilisation des revenus et coûts de transaction

i) Placements

Les placements sont présentés à la juste valeur. Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction, soit la date à laquelle le régime de retraite devient partie aux dispositions contractuelles des acquisitions et cessions de placements.

ii) Comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les dividendes sont constatés à compter de la date ex-dividende. Les revenus provenant de la participation au revenu net de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

iii) Coûts de transaction

La commission des courtiers et les autres coûts de transaction sont comptabilisés dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations lorsqu'ils sont engagés.

c) Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

d) Prestations, remboursements et transferts

Les prestations, les remboursements et les transferts effectués par le Régime sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

2. Méthodes comptables (suite)

e) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que l'administration ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date de l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, sur la valeur des placements, ainsi que sur les montants comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs. Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ces derniers sont reportés au cours de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

f) Opérations entre parties liées

Une opération monétaire entre parties liées, ou une opération non monétaire entre parties liées qui présente une substance commerciale, est évaluée à la valeur d'échange lorsqu'elle est conclue dans le cours normal des activités. Lorsque l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, elle est évaluée à la valeur d'échange lorsque la modification des droits de propriété liés à l'élément transféré est réelle et que la valeur d'échange est étayée par une preuve indépendante.

Toutes les autres opérations entre parties liées sont évaluées à leur valeur comptable.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Placements

		2024	2023
	Coût	Juste valeur	Juste valeur
Marché monétaire			
Billets provinciaux	3 173 633 \$	3 229 129 \$	2 373 204 \$
Bons de Trésor	2 016 576	2 036 119	875 423
	5 190 209	5 265 248	3 248 627
Fonds communs			
Fonds d'actions	58 141 452	87 898 137	82 344 126
Fonds de titres à revenu fixe	83 582 533	85 191 019	77 498 495
Fonds d'infrastructure	23 515 554	25 929 427	23 709 236
Fonds de marché monétaire	21 374 883	21 374 883	20 584 225
Fonds d'immobilier	23 413 655	22 506 535	13 195 431
Fonds d'hypothèques commerciales	10 154 635	10 399 635	9 705 638
Fonds de dettes privées	7 509 939	7 888 393	6 771 657
Fonds d'actifs réels liquides	4 769 299	5 113 237	4 046 792
	232 461 950	266 301 266	237 855 600
Actions canadiennes - par secteurs d'activité			
Finance	2 479 915	4 847 838	4 121 474
Matériaux	2 587 230	3 028 069	2 494 244
Consommation discrétionnaire	1 285 833	1 500 205	1 666 822
Énergie	657 688	1 250 277	1 395 678
Télécommunications	1 195 500	1 591 283	1 336 858
Industrie	896 662	1 675 274	1 181 381
Biens de consommation de base	746 644	1 097 939	891 384
Technologies de l'information	463 163	440 364	819 647
Services aux collectivités	391 582	498 114	493 870
Immobilier	279 706	274 883	134 844
Santé	–	–	61 050
	10 983 923	16 204 246	14 597 252
Solde à reporter	248 636 082	287 770 760	255 701 479

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Placements (suite)

		2024	2023
	Coût	Juste valeur	Juste valeur
Solde reporté	248 636 082 \$	287 770 760 \$	255 701 479 \$
Actions étrangères - par pays			
États-Unis	19 376 444	30 822 643	25 297 887
France	7 254 765	7 344 427	6 420 241
Royaume-Uni	2 960 902	3 656 032	3 566 679
Allemagne	2 372 467	3 835 100	2 874 529
Japon	1 793 896	2 825 038	2 333 289
Suisse	1 283 763	2 328 428	1 603 569
Irlande	1 278 691	1 401 169	1 465 311
Bermudes	271 925	459 434	1 098 243
Pays-Bas	565 238	765 965	982 343
Autriche	1 526 946	259 981	928 955
Corée	609 013	602 797	912 067
Portugal	768 029	741 727	630 984
Danemark	1 222 049	1 414 545	526 202
Chine	409 873	575 539	444 862
Australie	541 661	420 746	362 257
Espagne	716 790	406 942	356 366
	42 952 452	57 860 513	49 803 784
	291 588 534 \$	345 631 273 \$	305 505 263 \$

Les valeurs unitaires des fonds sont les suivantes :

	2024	2023
Fonds croissance	68,0245 \$	60,1341 \$
Fonds conservateur	19,5361	18,0001

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

3. Placements (suite)

Les placements comptabilisés à la juste valeur à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations sont classés par le fiduciaire selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. Cette hiérarchie comprend trois niveaux :

Niveau 1 - Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - Évaluation à partir de données observables sur le marché pour l'actif ou le passif, obtenues directement ou indirectement;

Niveau 3 - Évaluation à partir de données autres que les données observables sur le marché pour l'actif ou le passif.

				2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	– \$	5 265 248 \$	– \$	5 265 248 \$
Fonds communs	–	255 901 630	10 399 636	266 301 266
Actions canadiennes	16 204 246	–	–	16 204 246
Actions étrangères	57 860 513	–	–	57 860 513
	74 064 759 \$	261 166 878 \$	10 399 636 \$	345 631 273 \$

				2023
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Marché monétaire	– \$	3 248 627 \$	– \$	3 248 627 \$
Fonds communs	–	228 149 962	9 705 638	237 855 600
Actions canadiennes	14 597 252	–	–	14 597 252
Actions étrangères	49 803 784	–	–	49 803 784
	64 401 036 \$	231 398 589 \$	9 705 638 \$	305 505 263 \$

Au cours des exercices 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert significatif dans les évaluations des actifs financiers entre les niveaux 1, 2 et 3.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

4. Gestion des risques associés aux instruments financiers et du capital

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun changement significatif dans l'exposition aux risques financiers du Régime par rapport à l'exercice précédent.

Les objectifs du Régime sont d'optimiser les rendements tout en assurant un niveau de risque approprié, étant donné que celui-ci est assumé par les membres participants. La gestion du capital du Régime est confiée à des gestionnaires qui ont la responsabilité de gérer les placements en respectant la politique de placements adoptée par le comité de retraite.

Dans le cours normal de ses activités, le Régime est exposé à des risques dont les plus importants sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. Le comité de retraite a mis en place des politiques et procédures qui précisent l'ampleur de l'exposition du Régime aux risques les plus importants.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte financière pour le Régime si une contrepartie manque à son obligation. Ce risque découle principalement du portefeuille de placements. Le Régime est exposé à un risque de crédit en ce qui concerne ses placements de marché monétaire et indirectement en ce qui concerne les fonds communs de placement de marché monétaire, de titres à revenu fixe, d'hypothèques commerciales et de dettes privées.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Régime éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers dans des conditions normales ou contraignantes. Afin de gérer ses liquidités, le Régime assure un suivi mensuel de ses entrées et sorties d'argent. Les passifs financiers du Régime sont constitués de charges à payer et de prestations à payer qui ont une échéance inférieure à un an.

c) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison de la variation du prix du marché, que cette variation soit causée par des facteurs propres à un seul titre, à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Tout changement des conditions de marché entraînera une variation de l'actif net étant donné que tous les instruments financiers du Régime sont comptabilisés à la juste valeur et que les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

4. Gestion des risques associés aux instruments financiers et du capital (suite)

c) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur de marché de l'actif net disponible pour le service des prestations. Le Régime est exposé au risque de taux d'intérêt lorsqu'il détient des placements portant intérêt dont la juste valeur peut varier par suite d'une fluctuation de la courbe générale des taux d'intérêt. Le Régime n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

ii) Risque de change

Le risque de change désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises étrangères.

Le Régime réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes, des achats et des activités d'investissement libellés dans une monnaie étrangère.

Le Régime est également exposé indirectement au risque de change par ses placements à l'étranger libellés en dollars canadiens. Excluant les sous-jacents des fonds communs, le Régime possède des instruments financiers en devises totalisant 57 860 513 \$ (49 803 784 \$ au 31 décembre 2023), soit une proportion de 17 % des placements (16 % au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié d'un pourcentage de taux de change de 10 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables restant constantes, l'impact sur l'actif net disponible pour le service des prestations et les variations des justes valeurs des placements et des passifs connexes aurait augmenté ou diminué l'actif net de de 5 786 051 \$ (4 980 378 \$ en 2023).

iii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en fonction des changements des cours boursiers.

RÉGIME DE RETRAITE DES CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2024

4. Gestion des risques associés aux instruments financiers et du capital (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii) Autre risque de prix (suite)

Le Régime est exposé à l'autre risque de prix en raison de ses placements en actions et de ses fonds communs. Au 31 décembre 2024, si les cours des actions, des fonds communs et des bons de souscription avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations aurait augmenté ou diminué d'environ 34 527 367 \$ (30 550 526 \$ au 31 décembre 2023). Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être significatif.

5. Charges à payer

	2024	2023
Honoraires de gestion	275 942 \$	221 626 \$
Soutien administratif	32 171	16 474
Frais d'enregistrement	44 350	41 716
Frais du fiduciaire	25 244	12 042
Salaires et charges sociales	86 837	935
Frais de formation, de déplacement et de représentation	949	734
Honoraires	5 228	–
	470 721 \$	293 527 \$

6. Opérations entre parties liées

L'employeur, dans le cours normal de ses activités, fournit gratuitement un local au Régime et assure une partie de la rémunération globale de la direction.

Les dépenses relatives aux frais de déplacement des membres du comité de retraite sont remboursées par le Régime, lequel les réclame ensuite aux établissements participants. Aucun montant n'a été avancé par le Régime et n'est à recevoir aux 31 décembre 2024 et 2023.

Rapport annuel 2024

Comité de retraite des
chargés de cours de
l'Université du Québec